Recommandation de la Commission fédérale de la consommation (CFC) du 6 décembre 2023 relative à l'édition génomique / aux nouvelles techniques de sélection végétale : enquête sur l'opinion des consommateurs

Conformément à l'art. 9, al. 2, de la loi fédérale du 5 octobre 1990 sur l'information des consommatrices et des consommateurs (LIC) et à l'art. 1 du règlement de la CFC du 1er février 1966, la CFC adresse au Conseil fédéral la présente

RECOMMANDATION

Contexte

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) travaillent actuellement sur une proposition de réglementation applicable aux nouvelles techniques de sélection végétale (édition génomique). Selon nos informations, la procédure de consultation est prévue pour l'été 2024. La position d'une large partie du secteur agricole et de la filière agroalimentaire est désormais connue.

Par contre, l'opinion des consommateurs vis-à-vis de cette question n'est toujours pas claire. La dernière fois qu'ils ont pu s'exprimer sur le sujet, c'était en 2005, à l'occasion de la votation populaire sur le moratoire génomique. La CFC a déjà demandé au Conseil fédéral en 2018 et en 2019 d'interroger les consommateurs sur leur position vis-à-vis des nouvelles méthodes de sélection végétale dans le cadre d'une étude représentative. Il est regrettable que le Conseil fédéral n'ait pas suivi cette recommandation. Le 25 octobre 2023, par exemple, il avait certes fait part des inquiétudes de la population dans un communiqué de presse, sans pour autant connaître son positionnement actuel.

Recommandation de la CFC au Conseil fédéral

La CFC recommande au Conseil fédéral de réaliser une étude représentative sur l'opinion des consommateurs vis-à-vis des nouvelles techniques génomiques. Dans le cadre de cette enquête, des informations détaillées et scientifiquement fondées doivent impérativement être fournies sur les bénéfices et les risques de l'édition génomique dans la sélection végétale. Les résultats devront ensuite être pris en considération dans la proposition de réglementation.

Commission fédérale de la consommation (CFC)